AU RYTHME D'UN PORT DE PÊCHE

ACTIVITÉ EN AUTONOMIE

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
10'	Accueil, dépôt des sacs et passage aux toilettes. Présentation du parcours découverte et des consignes à la classe divisée en 2 équipes. Distribution du matériel.	Médiateur - Enseignant	Locaux EDAP
1h30	**Objectif : découvrir l'aménagement et les activités du port, ainsi que les métiers de la mer.** Déambulation en équipe sur les quais du port en suivant un parcours sur carte. Écoute de témoignages de professionnels du port (éclusier, marin-pêcheur, ostréiculteur, ...) puis résolution d'énigmes afin d'obtenir des indices.	Enseignant - Accompagnateurs	Quais du port et salle pédagogique
15'	**Objectif : dévoiler la richesse patrimoniale de ce site.** Mise en commun des indices pour ouvrir le cadenas du coffre qui renferme le secret du port : un trésor historique, le sel, appelé aussi or blanc. Évocation du Port du Bec en tant que site protégé depuis 1942.	Enseignant - Accompagnateurs	Locaux EDAP
5'	Passage aux toilettes, départ.	Médiateur - Enseignant	Locaux EDAP

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

À NOTER

Durée : 1/2 journée
Tarif : Gratuit

Vous animerez une ou plusieurs séquences de cette activité. Préparez-vous en consultant le support d'animation et les ressources dans la rubrique *Organiser votre activité.*

- Diviser la classe en 2 équipes et prévoir minimum 3 accompagnateurs par classe, dont l'enseignant.
- Prévoir une tenue adaptée à la météo (imperméable ou casquette) et des chaussures fermées.

RENDEZ-VOUS

Le Port du Bec
85230 BOUIN

PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN n°31 du 30 juillet 2020)

GÉOGRAPHIE
Se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques.
Coopérer et mutualiser.
6e : Habiter les littoraux

PORT DU BEC

CONSIGNES DE VISITE

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	**6 accompagnateurs dont l'enseignant**	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves
Elémentaire	**3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves**	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Collège Lycée	**2 accompagnateurs dont l'enseignant**	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet. En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

Respecter le travail des professionnels de la mer.

PENSEZ-Y

Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à la météo et à l'activité choisie (cf programme).

Pour certaines activités, **prévoir de garder le car à disposition** pour les déplacements autour du port prévus dans le programme.

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet**, **rapporter vos poubelles à l'établissement pour les trier et ramener tout aliment non consommé.** Comment préparer une pause éco-responsable réussie ? En veillant par exemple à limiter le nombre d'emballages plastiques ou aluminium, et en privilégiant les gourdes ou récipients réutilisables.